



N° 0385 /MEF-CAB. *NY*

NOTE D'INFORMATION

Après l'élaboration des outils de pilotage du ministère de l'économie et des finances (diagnostic stratégique issu d'une enquête interne, plan stratégique ; programme pluriannuel des activités, projets annuels de performance, cadre de suivi-évaluation, cadre de dépenses à moyen terme et plans de travail annuels budgétisés), la gestion axée sur les résultats (GAR) va entrer dans sa phase opérationnelle. Celle-ci débute avec le choix des animateurs du cabinet du ministre et des différentes administrations sous tutelle, et débouchera par la suite sur les lettres de mission et les contrats de performance.

A cet effet, l'objet de la présente note est de décrire les modalités de désignation des conseillers du ministre de l'économie et des finances, des services rattachés au cabinet du ministre et des directions générales, suivant la procédure d'appel à candidature dont l'élaboration des fiches de poste constitue le point de départ.

1. Elaboration des fiches de poste

La première étape de la procédure d'appel à candidature consiste à élaborer les fiches de poste. Les fiches de poste des conseillers du ministre et des directions rattachées au cabinet sont élaborées par un comité technique mis en place à cet effet. Celles des directions générales sont élaborées sous la supervision des responsables des structures concernées, suivant le modèle joint en annexe.

Ces fiches comprennent notamment les informations sur la description du poste, les principales missions, les principales activités et tâches, les compétences requises pour occuper le poste, l'expérience professionnelle et les diplômes.

2. Processus de présélection

La présélection des conseillers du ministre, des directions rattachées au cabinet et des directions générales est effectuée par un comité de présélection mis en place par le ministre de l'économie et des finances, suivant le processus ci-après :

1. Lancement d'un avis d'appel à candidature ;
2. Réception des dossiers de candidature, comprenant notamment une lettre de motivation, un CV, un extrait d'acte de naissance, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, une copie conforme des diplômes (le comité de sélection se réserve le droit de vérifier leur authenticité), une attestation de l'employeur et deux lettres de recommandation des personnes référentes et attestant des compétences et de la probité morale du candidat.

3. Présélection d'une liste de 5 candidats sur la base d'une grille d'évaluation des dossiers des candidats ;
4. Entretiens individuels avec chaque candidat présélectionné ;
5. Sélection de 3 candidats finalistes ayant atteint le score minimum de 70% suivant la grille d'évaluation ;
6. Transmission du rapport de processus de sélection au décideur (ministre de l'économie et des finances) comprenant les noms des trois meilleurs candidats classés par ordre de mérite ;
7. Choix du décideur et nomination au poste concerné.

A l'issue du processus de sélection, un contrat de performance et une lettre de mission sont signés entre le ministre de l'économie et des finances et chacun des candidats nommés. Ces deux documents rappellent les priorités issues du plan de travail annuel, les objectifs à atteindre sur une période de référence ainsi que les indicateurs de performance.

Fait à Brazzaville, le 06 SEP. 2023

Le ministre de l'économie et
des finances


Jean-Baptiste ONDAYE.

